

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature
temporaire**

DAJ-2024.07.03.74

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education et notamment le article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'Université de Nantes ;

VU l'élection de Madame Carine BERNAULT en tant que Présidente de Nantes Université au Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Délégation est consentie à **Madame Isabelle RICHARD**, Vice-Présidente Europe et International, pour la signature, le 5 Juillet 2024, de l'accord de coopération entre l'Institut de cardiologie de Montréal et Nantes Université pour le compte de l'Institut du Thorax,.

ARTICLE 2 Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de son affichage. Elles prendront fin à la date de la signature de la convention.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché dans les services centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

ARTICLE 4 La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 4 Juillet 2024

Vu et pris connaissance

Le 5/07/2024

La Délégate,



Isabelle RICHARD

Vice-Présidente Europe et International

La Délégente,



Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Transmis à la Rectrice le 4/07/2024

Affiché le 4/07/2024